

Chapitre 2 – Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

Objectifs : Après avoir **distingué la mobilité sociale** intergénérationnelle d'autres formes de mobilité (géographique, professionnelle), on posera le problème de sa **mesure** à partir de l'étude **des tables de mobilité sociale** dont on soulignera à la fois **l'intérêt et les limites**. On distinguera la **mobilité observée et la fluidité sociale** et on mettra en évidence l'existence de flux de **mobilité verticale** (ascendante et descendante) et **horizontale**. On étudiera différents **déterminants de la mobilité** et de la **reproduction sociale** : l'évolution de la structure socioprofessionnelle, le rôle de l'école et de la famille.

Notions : Mobilité intergénérationnelle/intragénérationnelle, mobilité observée, fluidité sociale, déclassement, capital culturel, paradoxe d'Anderson

Sensibilisation

Les sciences sociales reconnaissent plusieurs types de mobilités. On peut citer la mobilité géographique : d'une part, la mobilité résidentielle correspond à un changement de résidence principale au sein d'un même pays, en général entre deux recensements ; d'autre part, les migrations désignent un changement de pays de résidence ; enfin la mobilité quotidienne désigne les déplacements effectués dans la journée. On peut citer aussi les études sur la mobilité professionnelle, qui décrivent les parcours individuels comme une succession d'états caractérisés par les indicateurs d'activité (emploi, chômage, inactivité) ou de professions (catégories socioprofessionnelles).

L'emploi étant une dimension structurante du statut social, on peut caractériser le statut d'une personne par sa profession actuelle, appelée position sociale, et par celle de ses (ou son) parent(s), appelée origine sociale. Lorsque la position et l'origine sociale sont identiques, on parle de reproduction sociale ; sinon, l'individu est en mobilité sociale. Celle-ci peut être de trois types : d'une part, elle peut correspondre à une amélioration du statut social, il s'agit alors d'une promotion sociale ou mobilité ascendante ; d'autre part, elle peut signifier une perte de statut, on parle alors de démotivation sociale ou mobilité descendante ; enfin, l'individu peut avoir une profession différente de ses parents mais un statut équivalent, on parle de mobilité horizontale.

I. Les différentes formes de mobilité

Comme dit dans l'introduction, il existe de nombreuses formes de mobilités. Bien que toutes spécifiques, elles peuvent être liées à la mobilité sociale. La mobilité géographique et la mobilité professionnelle influencent ou sont influencées par le niveau de stratification sociale. Ainsi, la mobilité sociale ne sera pas la même pour toutes les classes ou strates.

A. La mobilité géographique et professionnelle intragénérationnelle

La **mobilité géographique** se traduit par le changement de lieu de résidence d'un individu au cours de sa vie. La mobilité géographique peut intervenir à différents moments de la vie d'un individu (études, vie professionnelle, changements familiaux,...).

Si toutes les catégories sociales sont mobiles géographiquement, On constate qu'à mesure que l'on s'élève dans la stratification sociale, le degré de mobilité est de plus en plus important (Doc 1 p230). La mobilité géographique à la fin des études concerne 65% des cadres contre seulement 20% des ouvriers. Les cadres sont le GSP le plus mobile. Leurs fonctions de responsabilité, leurs opportunités de promotion, le caractère transposable ou transversal de leurs compétences les conduisent à changer plus souvent d'entreprise.

La **mobilité professionnelle** consiste pour un individu à changer de profession au cours de sa vie active. Tous les individus ne peuvent cependant pas changer facilement de profession, parce que cela suppose de pouvoir se reconverter (ce qui pose la question de la qualification et des diplômes). Certaines professions supposent par ailleurs un capital de départ qui peut être une barrière à l'entrée.

Si on peut dire que le niveau de stratification sociale influe sur le degré de mobilité professionnelle, toute mobilité professionnelle ne conduit pas à un changement de classe sociale. Tout dépend des conditions de vie et du niveau de vie à l'issue du changement. Par ailleurs, on peut changer d'environnement professionnel sans changer son train de vie. En même temps, le changement de profession peut aboutir à un changement de sociabilité, à une mobilité plus ou moins grande...

On distingue les différents type de mobilité (géographique, professionnelle) de la mobilité sociale. Néanmoins, ces trois types de mobilité sont liés au niveau de stratification sociale. On constate des disparités fortes entre classes sociales en termes de mobilité géographique (Doc1 p230) mais également en termes de mobilité professionnelle (doc 2 et 3 p230). Il est plus courant et plus facile pour les catégories « Cadre » de changer de lieu de travail ou d'entreprise, notamment en raison de la meilleure capacité d'adaptation et de reconversion liées, entre autre, au niveau de qualification.

B. La mobilité entre les générations

Les cas de mobilité qui viennent d'être présentés illustrent de la mobilité pour un même individu au cours de sa vie. C'est ce que l'on appelle de la **mobilité sociale**, (si elle implique un changement de classe sociale) **intragénérationnelle**.

La notion de mobilité qui va nous intéresser pour la suite du chapitre est la **mobilité intergénérationnelle**. Il s'agit changement de position sociale d'un individu ou d'un groupe entre deux générations. Cette mobilité peut s'observer et se mesurer à l'aide de **tables de mobilités** brutes à partir desquelles on calcule des **tables de destinées** et des **tables de recrutement** (Voir TD). Les premières permettent de répondre à la question « que deviennent les fils de ... ? », les secondes à la question « d'où sont issus les ... ? ». (Doc 5 p231)

Comment se caractérise l'évolution de la mobilité sociale en France ? Les représentants politiques, les syndicats, les associations parlent souvent d' « **ascenseur social** », c'est-à-dire du degré de mobilité sociale au sein de la société (voir les récents commentaires de la dernière enquête PISA, par exemple). Qu'en est-il de la mobilité sociale en France ? Selon l'Insee, en 2003, les immobiles représentaient 39,4 % de la population, tandis que les mobiles ascendants représentaient 38,7 % et les mobiles descendants 21,9 % du total de la population enquêtée. Les mobiles ascendants à cette date étaient 1,77 fois plus nombreux que les mobiles descendants. La part des mobiles est passée de 56,3 % en 1983 à 60,6 % en 2003, elle a donc connu une augmentation de 4,3 points entre ces deux dates.

Puisque la part de mobiles augmente et qu'elle est à chaque date supérieure à celle des immobiles, on peut dire que l'ascenseur social fonctionne. On notera toutefois que le rapport ascendants/descendants

diminue (ce qui signifie que la mobilité est moins favorable aux individus) et que la part des immobiles est toujours largement supérieure à un tiers de la population.

II. Mesurer la mobilité sociale

Techniquement, comment mesure-t-on la mobilité sociale ? Quels sont les outils qu'utilisent les sociologues ? Quels sont les intérêts et les limites d'un tel outil ?

A. Les tables de mobilité permettent de mesurer la mobilité sociale...

Les **tables de mobilité** sont des tableaux qui permettent de faire un rapprochement entre l'origine sociale d'un individu, mesurée par la position sociale de leur père et leur position sociale actuelle.

Les classes sont approximées par les PCS ou les GSP (au niveau agrégé) produits par l'INSEE. Les tables de mobilités permettent de répondre à **deux questions** :

- Que sont devenus les fils de ... ? => **tables de destinée**
- De quel groupe sont issus les ... ? => **table de recrutement**

Dans une table de mobilité (destinée ou recrutement) la reproduction se lit sur la diagonale du tableau, et elle apparaît différente pour les hommes et les femmes (dos 5 p231). Pour les hommes, la reproduction sociale est forte chez les cadres (53,9 %) et chez les ouvriers (45,4 %). Pour les femmes, elle est forte chez les employés (51 %), les cadres (32,4 %) et PI (32,5 %).

La destinée de hommes et des femmes sont différentes car la structure des emplois n'est pas la même chez les hommes et les femmes. Le mur de verre a pour effet que certaines catégories sont plus féminisées que d'autres (ex. : les employés versus les ouvriers) et le plafond de verre fait que certains postes à responsabilité sont plutôt occupés par les hommes. On constate par exemple une faible reproduction sociale des filles de cadres. Celles-ci deviennent profession intermédiaire (à 36,2 %), puis cadres à 32,4 % et enfin employées à 25,9 %, alors que les fils de cadres deviennent majoritairement cadres, à 53,9 %, puis professions intermédiaires à 24,4 %. C'est l'effet notamment du plafond de verre.

Sur longue période on assiste donc à une augmentation de la mobilité sociale. Toutefois, la mobilité ascendante augmente moins vite que la mobilité descendante et est très hétérogène entre classes et entre sexes.

B. ... et la fluidité sociale...

La distinction entre mobilité sociale observée et fluidité sociale est introduite dans les années 1970. La **mobilité observée** est mesurée par le taux de mobilité absolu calculé à partir des tables de mobilité intergénérationnelles. La **fluidité sociale** est mesurée par les taux relatifs de mobilité qui comparent les chances relatives des fils d'accéder à une catégorie sociale en fonction de leur origine sociale.

Le changement de structure socioprofessionnelle entre la génération des pères et des fils va influencer la mobilité observée, elle va mécaniquement provoquer des mouvements de mobilité (voir également III). Si la part des indépendants diminue, alors « forcément » des fils d'indépendants devront se retrouver salariés. Si la part des cadres augmente entre les deux générations, alors mécaniquement des cadres seront recrutés dans d'autres CSP que la CSP cadres...

La **fluidité sociale** désigne la mobilité étudiée indépendamment des différences de structure professionnelle entre deux générations.

	Mobilité observée	Fluidité sociale
Mesure	Taux absolu de mobilité	Taux relatif de mobilité
Enjeu	Elle désigne la mobilité telle que la présente une table de mobilité, sachant que cette dernière est affectée par la mobilité structurelle	Elle désigne la mobilité étudiée indépendamment des différences de structure professionnelle entre deux générations

Faire les questions du Doc 4 p233 « La mesure de la fluidité sociale ».

Synthèse : L'intérêt de la mobilité observée est de rendre compte du niveau de mobilité, ascendante ou descendante et de quantifier ce que l'on appelle l'« ascenseur social ». Toutefois, l'information délivrée par la mobilité observée est limitée en raison de l'effet de structure et du changement de structure sectorielle entre la génération des pères et celle des fils. La réduction structurelle d'un secteur d'activité peut faire croire à une forte mobilité. Or cette mobilité est forcée par la diminution de la taille du secteur. La mobilité observée ne permet pas de caractériser l'égalité des chances, ce que permet de faire la mesure fluidité sociale, qui par ailleurs, s'affranchit des effets de structure.

C. ... mais de manière imparfaite.

1. Qui observe-t-on ?

Longtemps, les tables de mobilités n'ont pris en compte que la situation des hommes parce que les femmes étaient inactives et que l'on considérait que leur milieu social était celui de leur conjoint. La prise en compte (ou le **non-prise en compte des femmes** dans les tables de mobilité va avoir une incidence notable sur le degré de mobilité observé. En effet, la prise en compte des femmes dans les tables fait apparaître davantage de mobilité descendante (voir doc 5 p231)

Exemples de mobilité descendante féminine :

- 41,8 % des filles de PI et 25 % des filles de cadres sont devenues employées en 2003.
- 43,8 % des filles d'ACCE sont devenues employées en 2003 (attention à la difficulté d'établir une hiérarchie entre indépendant et salarié).

Par ailleurs, le choix de la **nomenclature** servant de base à la mesure de la mobilité aura également une incidence importante sur les niveaux de mobilité

Différents niveaux d'agrégat peuvent être utilisés pour mesurer la mobilité sociale¹ :

- GSP (8 postes),
- PCS (24 postes),
- PCS détaillées (42),
- Professions (497).

Le **document 3 p234** illustre la problématique liée au choix de l'agrégat pertinent pour la mesure de la mobilité. Un changement de profession au sein d'un même groupe socioprofessionnel (GSP) ne sera pas enregistré comme une mobilité. A l'inverse, plusieurs GSP peuvent appartenir à une même classe sociale. Si les employés et les ouvriers sont classés dans les classes populaires, le passage d'un GSP à

¹ <http://www.insee.fr/fr/methodes/?page=nomenclatures/pcs2003/pcs2003.htm>

l'autre fera apparaître de la mobilité alors que l'individu se trouve toujours dans la même classe sociale.

La nomenclature des PCS est un degré ou une échelle d'analyse de la mobilité. Si on prend une nomenclature plus fine, on mettra en évidence davantage de mobilité sociale. En revanche, si on agrège les catégories (en raisonnant en classes et non plus en CSP), on donnera l'impression d'une société française encore plus figée.

Synthèse : Le changement de PCS est l'indicateur que choisit l'Insee et avec lequel on peut comparer la mobilité depuis les années 1960. Mais c'est un indicateur qui présente des **limites** : **internes** (lecture critique des CSP : homogénéité discutable, évolution à travers le temps) ; **externes** (CSP versus classes sociales).

2. Les comparaisons spatio-temporelles

Au-delà des questions de nomenclature et de choix de l'individu servant de base à l'analyse de la mobilité, se pose la question de la comparabilité des résultats. Premièrement, la comparabilité temporelle pose problème. Exercer le même métier que ses parents signifie-t-il être immobile socialement ? Et inversement. Deuxièmement, les études de mobilité sont-elles comparables entre les pays ?

Certains exemples permettent de mettre en évidence le problème de comparaison temporelle des professions. (**Doc 4 p235**). Le métier d'agriculteur aujourd'hui, même s'il est dans le même GSP et s'inscrit dans la même classe sociale que la génération précédente, nécessite des compétences techniques (mécanique, gestion, informatique, administrative) ainsi qu'une formation initiale bien supérieure à celles requises pour le métier d'agriculteur jusqu'au début des années 1980. Aussi, un agriculteur fils d'agriculteur, tout en exerçant la même profession exerce de manière très différente et a un statut également différent.

Ces changements de conditions de travail entraînent une modification de la représentation que l'on se fait de certaines professions. On peut ainsi accorder davantage de prestige à une profession que ce n'était le cas auparavant, ou inversement, une profession peut se « dévaloriser » au cours du temps.

Les comparaisons internationales de mobilité sociale permettent de mettre en évidence des écarts de fluidité sociale entre les pays. Toutefois la comparabilité des résultats repose sur la compatibilité des nomenclatures employées pour la mesure de la mobilité. Il n'existe pas encore de nomenclature d'emploi commune au niveau européen. Ce manque d'harmonisation limite la fiabilité des comparaisons entre pays. Le statut de « cadre » en France n'a pas vraiment d'équivalent dans le projet de nomenclature européenne (ESeC) ou dans les nomenclatures allemande ou britannique. (**Doc 5 p235**).

Synthèse : Les tables de mobilités présentent donc plusieurs limites :

- Absence relative des femmes ;
- Difficulté à faire des comparaisons européennes voire internationales ;
- visibilité de la mobilité dépendante du choix de la nomenclature adoptée ;
- changement à travers le temps des conditions d'exercice et de représentation des CSP.

III. Les déterminants de la mobilité sociale

A. Les effets de structure

1. La mobilité structurelle

La **mobilité structurelle** est celle qu'impose l'évolution de la structure de la population active d'une époque à une autre. Ainsi la baisse de la part relative des agriculteurs dans la population active entraîne mécaniquement qu'une partie de leurs enfants change de catégorie sociale. Cette mobilité est donc **contrainte** par les changements sociaux.

Lorsque l'on étudie la mobilité sociale, il convient donc de distinguer la mobilité observée et la mobilité nette (voir *fluidité*)

Le **document 1 p236** illustre le phénomène de mobilité structurelle. La part des agriculteurs est passée de 16 % à 4 %, elle a été divisée par 4, elle a donc baissé de 12 points, soit une baisse de 75 %. Parallèlement, on assiste à une tertiarisation de la société. Si l'on considère que la plupart des ouvriers travaillait dans l'industrie et que leur part a diminué, tandis que le développement du tertiaire a accru les emplois de cadres, PI et employés. Enfin, la part des professions intermédiaires ayant fortement augmenté entre les deux générations en 2003 (de 11 à 24 %), une partie des PI a la génération des fils a dû être recrutée dans d'autres catégories que celle des pères PI. C'est une manifestation de la mobilité structurelle. (Lire également le doc 2 p236).

2. La place des jeunes et le paradoxe d'Anderson

Les générations nées dans les années 1950 ont profité d'opportunités d'emploi et du développement du salariat pendant les Trente Glorieuses. Le dynamisme du marché du travail leur permettait de rentabiliser les diplômes d'une école qui s'était par ailleurs démocratisée au lendemain de la guerre. Pour les générations nées dans les années 1960, en revanche, la conjoncture économique est différente et le marché du travail moins dynamique. (Doc 4 p237). L'effet d'âge (quand on est jeune, on occupe plus souvent des petits boulots) pourrait se transformer en « **effet de génération** », si la précarisation devenait une caractéristique majeure et durable du marché du travail.

Le **paradoxe d'Anderson** (voir encadré p 236) (C.A. Anderson, 1963) s'illustre par le fait qu'un fils ayant un diplôme plus élevé que son père et qui devrait avoir un statut social plus élevé ne connaît pas d'ascension sociale, ou est **déclassé** socialement (voir doc 3 p236). Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que le nombre de positions scolaires élevées augmente beaucoup plus vite que le nombre de positions sociales élevées, ce qui entraîne mécaniquement une dévalorisation des diplômes sur le marché du travail (R. Boudon). Toutefois, le diplôme joue toujours un rôle important. L'influence directe du milieu d'origine sur la position sociale est importante pour les individus qui ont les diplômes les moins élevés et faible pour les plus diplômés.

B. Les acteurs de la mobilité

1. L'école

Le **document 1 p238** illustre la tendance à la hausse des diplômes pour les fils de cadres et les fils d'ouvriers. Les taux d'obtention du baccalauréat ont augmenté pour l'ensemble de la population (de 5 % pour la génération avant 1929 à 65 % pour la génération 1983-87). Cette augmentation a profité aux enfants d'ouvriers (les taux d'obtention passent de 2 % à 48 % sur la période), comme aux enfants de cadres (les taux d'obtention passent de 35 % à 90 % sur la période), même si ces derniers ont des taux largement supérieurs aux premiers. Les écarts tendanciellement se réduisent : alors qu'ils étaient de 61 points (le taux d'obtention des enfants de cadres était alors de 77 % supérieur à celui des enfants

d'ouvriers) pour la génération née en 1939-48, ils ne sont plus « que » de 42 points, soit 87,5 % d'écart, en faveur des cadres pour la génération née en 1983-87.

Toutefois, l'étude du système scolaire fait apparaître le maintien des inégalités. Réussite et échec scolaire sont inégalement partagés. L'offre scolaire n'est pas la même, selon que les établissements sont populaires ou non, pas plus les évaluations et les orientations, « qui portent la trace de l'appartenance sociale » : l'école est donc influencée par les différences sociales. En revanche, elle ne les prend pas en compte, au sens où elle ne les corrige pas pour rendre l'école plus juste. (**Doc 2 p238**)

L'école transforme les inégalités sociales en inégalités de mérite (Bourdieu, Passeron) : l'école fait comme si le mérite scolaire était indépendant de l'origine sociale. Or, certaines compétences valorisées à l'école sont en fait propres aux milieux favorisés. Elle n'aide pas assez les enfants issus de milieux défavorisés en compensant leur « handicap » en termes de maîtrise de la langue écrite, de proximité avec la culture scolaire.

Le rôle du **capital culturel** à la fois dans la réussite scolaire et pour l'ascension sociale est primordial (Bourdieu). L'école est une instance de valorisation du capital culturel. La réussite est d'autant plus aisée que le capital culturel de départ est élevé. Ce capital culturel s'acquiert aussi bien dans la famille (la famille fournit un environnement culturel plus ou moins propice à la réussite scolaire : le **document 5 p239** parle de « capital culturel hérité ») qu'à l'école (l'école délivre des diplômes).

2. La famille

A travers le processus de socialisation (programme de 1^{ère}), la mise à disposition d'un certain capital culturel et économique (Bourdieu), la mise à disposition d'un réseau social (programme de 1^{ère}), et la formation d'un groupe social primaire (programme de 1^{ère}), la famille joue un rôle majeur dans la destinée des individus. Nous savons que les phénomènes de reproduction sociale sont importants en France. Les places dans les grandes écoles (ENA, Mines, X,...) sont largement pourvues par des enfants de cadres supérieurs étant souvent eux-mêmes diplômés de ces écoles² (**doc 3 p240**).

La forme de la famille elle-même a une incidence sur le degré ou la probabilité de reproduction sociale. Quand le nombre d'enfants augmente, la part du revenu par personne (revenu relatif : revenu divisé par nombre d'individus du ménage) diminue, mais il arrive aussi que l'un des parents – la mère le plus souvent – décide de se mettre à temps partiel voire d'arrêter de travailler, ce qui réduit de fait les revenus issus du travail du ménage (baisse du revenu « absolu »). Les conditions matérielles sont moins favorables dans les grandes fratries. Les revenus diminuent, ce qui a des effets sur l'espace de chacun (avoir ou non une chambre à soi), et d'autres dépenses (cours particuliers moins accessibles), donc cela réduit la réussite scolaire des fratries. La conjonction de conditions matérielles (niveau de revenus, conditions de logement) défavorables et de conditions de sociabilité et de socialisation (fréquence et nature des contacts...) altérées conduit à moindre réussite scolaire.

² Il existe une littérature abondante à ce sujet, voir par exemple Bourdieu et Passeron, 1970, « La reproduction ».